GUIDE DES COLLECTES

Ensemble, préservons l'environnement et notre cadre de vie

UN DOUTE, UNE QUESTION ?

www.seineouest.fr 0 800 10 10 21 Service & appel gratuits

GRAND PARIS SEINE OUEST

BOULOGNE-BILLANCOURT
CHAVILLE
ISSY-LES-MOULINEAUX
MARNES-LA-COQUETTE
MEUDON
SÈVRES
VANVES
VILLE-D'AVRAY

MARNES la Coquette

LE CALENDRIER

des collectes par secteurs

Grand Paris Seine Ouest (GPSO) fournit gratuitement les bacs de collecte.
Pour cela, les usagers doivent contacter le numéro d'appel gratuit de GPSO : **0800 10 10 21.**

JOURS DE COLLECTE : LE MATIN

ENCOMBRANTS	BAC GRIS	BAC JAUNE
1er jeudi des mois impairs sur toute la ville	Lundi et Vendredi sur toute la ville	Lundi Vendredi
Encombrants à déposer la veille à partir de 19 h sans gêner le passage sur le trottoir	**BAC VERT**	**BAC MARRON***
	1er et 3e vendredis du mois sur toute la ville	Mardi matin sur toute la ville

COLLECTE LE MATIN (6 h-13 h)
Bacs à sortir la veille du jour de collecte à partir de 19 h et à rentrer au maximum 1 heure après la fin de la collecte.
Il est rappelé que les sorties/rentrées de bacs sont à la charge des résidents ou des gardiens d'immeubles.

*Nouvelle collecte : expérimentation du ramassage des déchets alimentaires.

MERCI DE RESPECTER LES JOURS ET HORAIRES PRÉVUS. LES COLLECTES SONT ÉGALEMENT ASSURÉES LES JOURS FÉRIÉS.

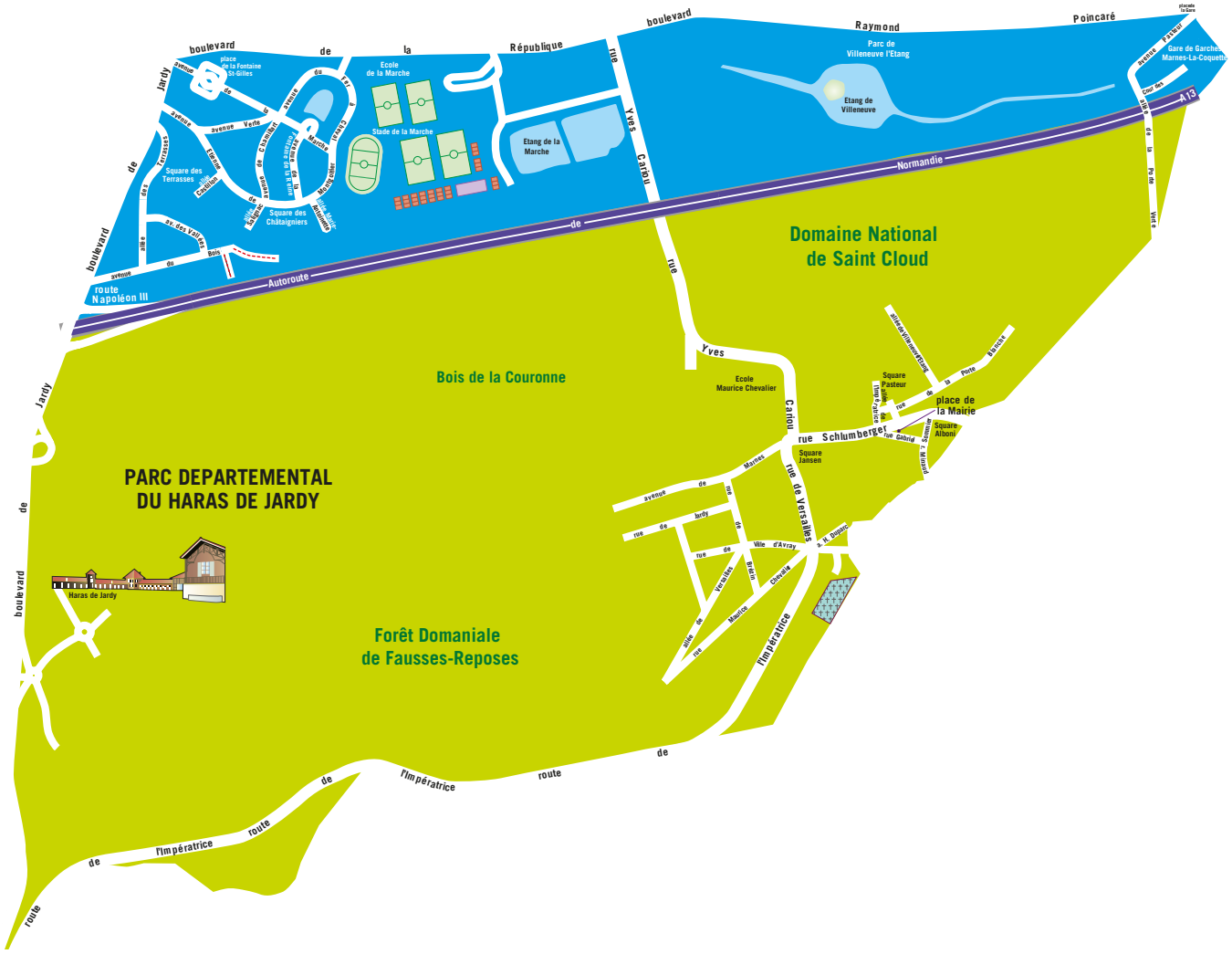

LES ENCOMBRANTS

Collecte des encombrants

GPSO collecte vos objets encombrants volumineux : mobiliers, matelas, ferraille, cycles…
Consultez le calendrier de collecte page 2 pour connaître la date de passage dans votre quartier.

CONSIGNES :

- Respecter les jours de collecte des encombrants.
- Sortir les encombrants la veille après 19 h.
- Ne pas bloquer le trottoir et laisser un passage suffisant pour un piéton, une poussette ou un fauteuil roulant.
- Les dépôts sur les trottoirs sont interdits en dehors des jours de collecte sous peine d'amende.

En dehors des jours de collecte des encombrants, ceux-ci peuvent être déposés en déchèteries.

Déchets non acceptés par la collecte des encombrants

Les déchets suivants sont à déposer directement dans les déchèteries.
Ils sont interdits sur la voie publique sous peine d'amende et non acceptés dans la collecte des encombrants et des déchets ménagers :

- Gravats.
- Déchets toxiques (batteries, peinture, solvants…).
- Pneus, huiles de vidange.
- DEEE - Déchets d'équipements électriques et électroniques (petit et gros électroménager, téléviseur, matériel informatique…).
- Déchets verts (feuilles mortes, tonte de pelouse, taille de haie…).

LES DÉCHÈTERIES

Déchèterie fixe de Meudon/Sèvres et déchèteries mobiles

En déchèterie sont acceptées tout type de déchets, sauf les ordures ménagères.
Des sacs compostables sont également mis à disposition pour les déchets verts, et sont à déposer uniquement dans les déchèteries.

CONDITIONS D'ACCÈS :

- Badge obligatoire pour accéder aux déchèteries fixes et mobiles. Obtention sur demande via le formulaire en ligne : www.seineouest.fr/badge_decheterie.html. Pendant le délai d'obtention, accès sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Pour tout renseignement complémentaire, contacter le Syctom au 0 977 431 003 ou par e-mail à : *decheteries@syctom-paris.fr*, ou consulter le site : www.syctom-paris.fr

DÉCHÈTERIE FIXE DE MEUDON/SÈVRES

1, Rond-point des Bruyères, entre la route du Pavé des gardes, la RD.181 et la RN.118
Du 1er novembre au 31 mars : de 7h à 12h et de 13h30 à 18h30
Du 1er avril au 31 octobre : de 7h à 12h et de 13h30 à 19h30
Le dimanche de 9h à 12h30
Les jours fériés, exceptés le 1er janvier, le 1er mai et le 25 décembre.

Pour les particuliers : l'accès est gratuit dans la limite d'un quota de 36 points décompté en fonction du véhicule utilisé. Par exemple, pour un véhicule de tourisme, 1 point sera décompté par passage et 2 points pour un véhicule utilitaire inférieur à 2 tonnes. Au-delà l'accès est payant.

Pour les professionnels : accès payant dès le premier passage.

4 DÉCHÈTERIES MOBILES

Service non assuré les jours fériés

Déchèterie mobile de Boulogne-Billancourt
Contre-allée du Centre Technique Municipal, 68 avenue Édouard Vaillant
Tous les jeudis, 1er et 3e samedis du mois de 14h à 18h30

Déchèterie mobile de Vanves
Contre-allée de la rue Jullien
2e et 4e samedis du mois de 14h à 18h30

Déchèterie mobile de Ville-d'Avray
Parking des 2 Étangs
4e samedi du mois de 14h à 18h30

Déchèterie mobile de Garches/ Marnes-la-Coquette
Parking de la gare
1er, 3e et 4e samedis du mois de 14h à 18h30

LES COLLECTES SPÉCIFIQUES

DÉCHETS TOXIQUES DES MÉNAGES

Le camion de collecte des déchets toxiques collecte les piles et accumulateurs, les huiles de vidange, les déchets de peinture, décapants et solvants, les produits phytosanitaires, les extincteurs, les radiographies…

3e vendredi d'avril, septembre et décembre :
- 14 h à 15 h : Place de la Mairie
- 15 h à 16 h : Domaine de la Marche
- 16 h à 17 h : Square des Terrasses

SAUF JOURS FÉRIÉS.

CONDITIONS D'ACCÈS :
Présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX (DASRI)

Les aiguilles, seringues, lames... doivent être rapportées auprès des pharmacies référencées comme points de collecte ou à la déchèterie fixe de Meudon/Sèvres.
Toutes les pharmacies délivrent gratuitement les contenants à couvercle vert permettant le stockage de ces déchets.
Pour trouver le point de collecte le plus proche : **www.dastri.fr**

TEXTILES

Vieux vêtements, linge de maison ou d'ameublement, chaussures et articles de maroquinerie sont à déposer dans les conteneurs à textile ; jamais à côté.

Pour trouver le point de collecte le plus proche : **data.seineouest.fr/explore/dataset/points-dapport-volontaire-textiles**

CONDITIONS D'ACCÈS :
Grâce à votre geste, ils seront recyclés ou réutilisés.
7 kg/hab/an : c'est la quantité de textiles partant dans les ordures ménagères et ensuite à l'incinération !

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

Gros électroménager ; petit électroménager (téléphone, sèche-cheveux, aspirateur…), téléviseur, matériel informatique…

TROIS DISPOSITIFS :
- Récupération de l'appareil usagé par le commerçant lors de l'achat d'un nouveau modèle.
- Don des appareils encore en état de fonctionner.
- Dépôt en déchèterie fixe ou mobile ou lors des collectes solidaires.

Pour éviter de produire un déchet, privilégiez la location de matériel dans le cas d'usages occasionnels.

Les cartes des dispositifs de collecte en ligne

Les cartes des emplacements des conteneurs à verre ou à textile, des déchèteries fixes et mobiles et des camions de collectes des déchets dangereux, sont consultables sur le site : **www.seineouest.fr/carte_du_territoire.html**

EXPÉRIMENTATION

Collecte des déchets alimentaires

Depuis le mois de novembre 2018, Grand Paris Seine Ouest s'associe au Syctom, le syndicat métropolitain de traitement des déchets ménagers, afin d'expérimenter pendant 2 ans un nouveau dispositif de tri et de collecte des bio-déchets, dits « déchets alimentaires » pour les résidents de **Marnes-la-Coquette** et **Ville-d'Avray**, **10** écoles et **3** marchés du territoire.

A Marnes-la-Coquette et Ville-d'Avray, cette collecte cible les maisons individuelles, les petits et grands immeubles, les administrations et les commerces, tous producteurs de déchets alimentaires. Effectuer cette expérimentation chez l'habitant permet de sensibiliser et trier les déchets à la source.

Collecte une fois par semaine, le mardi matin.

280 tonnes de déchets alimentaires ont été collectées dont **62 tonnes** sur la ville en 2019

QUE DEVIENNENT CES DÉCHETS ?

- Une fois traités, ils servent de **compost et d'engrais naturel** aux agriculteurs
- La fermentation des déchets permet **la production d'énergies renouvelables** grâce au biogaz issu de la fermentation, transformé en électricité, chaleur ou biocarburant, dans une optique d'économie circulaire.

RÉDUIRE ET VALORISER SES DÉCHETS

10 GESTES POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS

1. Préférer acheter en vrac
2. Se servir des sacs réutilisables
3. Poser un « stop pub » sur sa boîte aux lettres
4. N'imprimer que ce qui est nécessaire
5. Privilégier l'eau du robinet
6. Préférer les piles rechargeables
7. Cuisiner les restes
8. Favoriser l'emploi de produits et contenants réutilisables
9. Valoriser ses déchets organiques afin d'obtenir du compost
10. Avant de jeter penser au don, à la réparation ou au réemploi

Trier pour recycler, c'est offrir une deuxième vie aux déchets

1 bouteille en verre =
1 bouteille en verre ou 2 pots de confiture
8 canettes = 1 casserole
6 bouteilles d'eau = 1 ours en peluche
67 bouteilles d'eau = 1 couette pour 2 personnes

LE COMPOSTAGE

Du compost pour vos espaces verts et vos plantes

Processus naturel de transformation des déchets organiques (épluchures, marc de café, thé, déchets verts, restes de repas hors produits d'origine animale…) le compostage permet d'accélérer leur dégradation et leur transformation en compost, par l'apport d'air et l'action des micro-organismes du sol (champignons, vers de terre…).

Pour demander votre composteur et/ ou vous renseigner, contactez le numéro gratuit 0800 10 10 21.
Guide du compostage consultable en ligne : www.seineouest.fr/compostage.html

GPSO met à disposition gratuitement plusieurs solutions, que vous résidiez en habitat collectif, en appartement ou en pavillon.

Un bon geste pour l'environnement, facile à mettre en œuvre !

COMPOSTER DANS SON IMMEUBLE

GPSO vous accompagne, sur demande, dans la mise en place d'un projet de compostage collectif en pied d'immeuble.

COMPOSTER DANS SON QUARTIER

Afin de valoriser les déchets organiques, GPSO promeut le compostage de quartier, supervisé par des associations locales.
Composter ses déchets organiques, c'est réduire sa production d'environ **30 kg par personne** et **par an.**

MAISON DE LA NATURE ET DE L'ARBRE

14, ruelle des Ménagères – 92190 Meudon.

COMPOSTER DANS SON JARDIN

GPSO met à votre disposition, sur demande, un composteur de jardin qui vous sera **livré directement** à votre domicile.

Composter les déchets verts, de jardin ou de cuisine, permet de réduire le poids de nos poubelles, tout en valorisant ces déchets

COMPOSTER DANS SON APPARTEMENT

GPSO vous met à disposition un **lombricomposteur,** à récupérer directement à la **Maison de la Nature et de l'Arbre :** adresse, jours et horaires d'ouverture sur *http://seineouest.fr/maison_nature_arbre.html*
Il vous faudra préalablement remplir le formulaire de demande disponible sur *http://www.seineouest.fr/compostage.html*

Grâce à lui et aux vers qui vous seront livrés, transformer ses déchets organiques en compost devient un jeu d'enfant même en appartement. **Attention cependant à ne pas y mettre de déchets d'origine animale.**

Valoriser ses déchets verts

Le compostage domestique et/ou le dépôt en déchèterie : deux solutions pour valoriser les déchets végétaux (les feuilles mortes, les tontes de gazon, les tailles de haies et d'arbustes…).

DÉPÔT EN DÉCHÈTERIE: COMMENT OBTENIR LES SACS POUR DÉCHETS VERTS ?

Pour les pavillons : GPSO met à disposition des sacs biodégradables d'une contenance de 100 litres, destinés à récupérer les déchets de jardin. Remise sur présentation d'un justificatif de domicile en déchèterie.

À la première visite, 5 sacs sont fournis.
Une fois remplis, ils sont à rapporter dans les déchèteries mobiles ou à la déchèterie fixe de Meudon pour être compostés. L'échange se fait sac contre sac les fois suivantes lors de l'apport en déchèterie.

À NOTER
Destinés au compost et non à l'incinération comme les ordures ménagères collectées en porte à porte, ils ne doivent pas être déposés sur la voie publique.

QUELQUES RÈGLES À RESPECTER :
Sur les sites des déchèteries mobiles, les branchages sont à déposer en fagots et les bûches ne doivent pas dépasser 20 cm de diamètre.

INFORMATIONS

LE RÈGLEMENT DE COLLECTE ET LES SANCTIONS

Consultez le règlement de collecte de GPSO. Il fixe les règles, conditions et modalités qui s'imposent à tout usager du service public de collecte des déchets :
www.seineouest.fr/reglement_collecte.html

Le non-respect des modalités de collecte, les dépôts de déchets en dehors des jours et horaires indiqués dans le règlement et le fait de brûler des déchets verts sont interdits et passibles d'amendes.

À titre d'exemple, un dépôt sauvage peut donner lieu à une amende de 3e classe d'un montant de 450 €.

LE FINANCEMENT DU SERVICE

Retrouvez le détail du financement du service public de gestion des déchets ménagers en ligne : **www.seineouest.fr/budget_dechets.html**

LES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS

GPSO assure la collecte des déchets des professionnels à hauteur de 3 000 litres/semaine/adresse.
www.seineouest.fr/dechets_des_professionnels.html

La déchèterie de Meudon/Sèvres accueille les professionnels du lundi au vendredi de 7h à 12h et de 13h30 à 18h30 du 1er novembre au 31 mars et de 13h30 à 19h30 du 1er avril au 30 octobre, hors jours fériés.
Conditions d'accès : **http://www.syctom-paris.fr/installations-et-projets/installations/meudon/decheterie.html**

Notes

UN DOUTE, UNE QUESTION ?

www.seineouest.fr

0 800 10 10 21 Service & appel gratuits

GRAND PARIS SEINE OUEST

SIMPLIFIEZ-VOUS LE TRI...

Simplifiez-vous la vie !

LE MÉMO DU TRI

Chaque geste de tri compte

À DÉPOSER DANS LA POUBELLE JAUNE

Tous types d'emballages (en métal, en plastique, en carton…)

- Pots de yaourts, de crème fraîche, barquettes…
- Capsules de café usagées en métal ou en plastique
- Bouteilles et flacons en plastique avec leur bouchon
- Briques et boîtes en carton
- Sacs et films plastique

Tous les papiers

EN VRAC

NOUVEAU dans la poubelle jaune !

ET LE VERRE SE TRIE AUSSI !

Bouteilles, pots et bocaux sales

À Marnes-la-Coquette, la collecte de verre se fait en porte-à-porte (bac vert)

À DÉPOSER DANS LA POUBELLE ORDINAIRE

- Restes alimentaires*
- Jouets et objets cassés
- Litière
- Mégots
- Pansements, rasoirs jetables, lingettes…

** À Marnes-la-Coquette et à Ville-d'Avray, les restes alimentaires sont à déposer dans le bac marron*

Pour trouver le conteneur le plus proche de chez vous, consultez la carte en ligne **www.seineouest.fr/verre.html**

©www.groupe-rougevif.fr - 26124 - juillet 2019 - Ne pas jeter sur la voie publique © Adobe Stock - Cités/Jean-Michel de Forceville, Christian Malette